

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**12 NOVEMBRE 2009**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Décision modificative  
n° 2 – Assainissement**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 13 novembre 2009  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 26 novembre 2009  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2009

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD\*, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur MAILLARD (sauf pour le dossier 09 G 00, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 09 G 01-02)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN  
Madame USQUIN à Madame de JOYBERT  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA  
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur ROUSSEAU

**N° DE DOSSIER** : 09 G 09

**OBJET** : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - ASSAINISSEMENT

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La décision modificative n° 2 a pour objet de réajuster les crédits prévus au budget primitif 2009.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : 30 000 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : 0 €

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

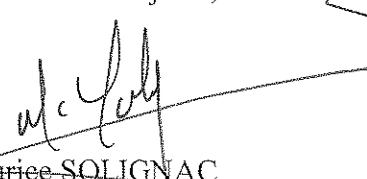
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte cette décision modificative n° 2 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

  
~~Maurice SOLIGNAC~~

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

